



Référence : CU 2020/366(A)/DTA/CEB/CSS

Le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **neuvième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale**, qui se tiendra selon des modalités hybrides (**en présentiel et en ligne**), dans la salle des plénières M du bâtiment M du Centre international de Vienne, à Vienne (Autriche) du **16 au 18 novembre 2020**.

Dans sa résolution 4/2, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a décidé d'organiser des réunions de groupes d'experts intergouvernementaux à composition non limitée pour renforcer la coopération internationale. Ces réunions ont pour fonctions de l'aider à développer des connaissances cumulatives dans le domaine de la coopération internationale et d'encourager cette coopération, de faciliter l'échange de données d'expérience entre les États parties et de l'aider à recenser les besoins des États en ce qui concerne le renforcement des capacités.

La documentation de la réunion, comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et un projet d'organisation des travaux, sera disponible sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/EM-InternationalCooperation/session9.html> ou

<http://myconference.unov.org>

Le Gouvernement est informé par la présente que **deux** représentantes ou représentants par délégation pourront assister en personne aux séances qui se tiendront dans la salle des plénières M. Les représentantes ou représentants auront également la possibilité d'assister aux séances en ligne, via la plateforme Interprefy. Pour des raisons techniques, le Gouvernement est informé qu'**un seul des membres de la délégation participant à la réunion à distance pourra être désigné comme intervenant** sur la plateforme Interprefy et **trois personnes au maximum pourront être désignées comme observateurs**. Pour déterminer la composition de sa délégation, le Gouvernement est invité à tenir compte également de considérations relatives à l'équilibre entre les sexes.

[...]

Une nouvelle plateforme (« INDICO ») sera utilisée pour l'inscription des représentantes et représentants en vue de leur participation. L'inscription à la session est ouverte et accessible via le lien suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/registration/november-2020-uncac-meetings/index.html>

Le Gouvernement est informé par la présente qu'une note verbale officielle contenant les données requises pour chaque représentante ou représentant (nom, titre, adresse électronique personnelle, participation en présentiel ou en ligne et rôle d'intervenant ou d'observateur) doit être téléchargée dans le système INDICO. Les demandes d'inscription ne seront approuvées par le secrétariat qu'après vérification avec la note verbale officielle téléchargée dans le système INDICO. Les gouvernements sont priés de bien vouloir communiquer la note verbale aux personnes qu'ils auront désignées afin de leur permettre d'achever les formalités d'inscription dès que possible et au plus tard le **9 novembre 2020**, et de respecter ce délai pour que le secrétariat puisse terminer tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de répondre aux demandes d'inscription après cette date.

À cet égard, l'attention du Gouvernement est appelée sur la séance d'information préliminaire organisée à l'intention des missions permanentes le 20 octobre 2020, au cours de laquelle la procédure d'inscription a été présentée. De plus amples informations sur la procédure d'inscription via la plateforme INDICO, ainsi que sur les démarches à effectuer par les représentantes ou représentants et les missions permanentes sont disponibles à l'adresse : <https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/EM-InternationalCooperation/session9.html>.

La Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale (neuvième session), le Groupe d'examen de l'application (deuxième partie de la reprise de la onzième session) et le Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs (quatorzième session) tiendront des **réunions conjointes** sur des questions thématiques et d'assistance technique (Réf. : CU 2020/365(A)/DTA/CEB/CSS et CU 2020/367(A)/DTA/CEB/CSS). Compte tenu de l'organisation conjointe des réunions, et pour des raisons techniques, **le Gouvernement est prié de n'émettre qu'une seule note verbale, contenant la composition de sa délégation et de la communiquer aux personnes qu'il aura désignées pour participer aux réunions.** L'inscription aux réunions conjointes est configurée comme un événement unique dans le système INDICO.

Afin de faciliter le travail des interprètes et d'éviter les problèmes techniques, le Gouvernement est invité, dans la mesure du possible, à faire en sorte que les déclarations soient prononcées par les membres des délégations présents dans la salle des plénières M pour les délégations qui participeront en présentiel. Les délégations sont également invitées à fournir le texte des déclarations nationales générales (courriel à : uncac@un.org) en vue de leur publication sur un espace réservé du site Web de la session (<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/EM-InternationalCooperation/session9.html>).

Le secrétariat continuera de suivre la situation liée à la pandémie de COVID-19 et fournira en temps utile aux participants inscrits ainsi que sur le site Web de la session des informations actualisées concernant toute modification qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux dispositions ci-dessus et les éventuelles restrictions à l'accès au Centre international de Vienne.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime saisit cette occasion pour renouveler à la [...] les assurances de sa très haute considération.

Le 23 octobre 2020